

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 1^{er} décembre 2020, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

<u>Présents</u>: Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO, Jean-Pierre DEMORNEX

<u>Absents excusés</u>: Angélique VAN HOECKE (procuration à Emmanuelle LAURE), Janine BAIL (procuration à Michel BRULHART), Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART)

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

Le compte-rendu du 03 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Avenant à la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'application du droit des sols

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2015 décidant d'adhérer au service commun ADS par convention signée le 15 février 2016 pour une durée de 3 ans, l'article 12 de la convention précisant que « La présente convention est conclue à compter de la date du 1er janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du plus tardif des renouvellements des organes délibérants de chacune des parties. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les parties »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mai 2019 approuvant le renouvellement de ladite convention à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans,

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver la modification de la convention par voie d'avenant afin de permettre, à compter du 1er janvier 2021, au service mutualisé d'instruire pour les maires des communes membres les demandes d'installation de dispositifs publicitaires.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise JACQUEMET TP relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts

VU la délibération en date du 04 juin 2019 attribuant le marché de travaux relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts à l'entreprise JACQUEMET TP pour un montant de 79 528,70 H.T. soit 95 434,44 € T.T.C. ;

VU l'avenant n°1 en date du 09 juillet 2020 fixant le nouveau montant du marché à 106 988,70 € H.T. soit 128 386,44 € T.T.C. ;

Considérant que la présence de matériaux de petite granulométrie sur la partie finale du chantier ne pouvait pas être prévisible ;

Il est proposé de confier les travaux supplémentaires à l'entreprise JACQUEMET pour un montant de 11 694,80 € H.T., fixant ainsi le nouveau montant du marché à 118 683,50 € H.T.

Il est précisé que l'état du terrain ne pouvait être visible sans sondages préalables.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Programme de coupe en forêt communale - Exercice 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Au vu de la situation sanitaire catastrophique et de la réalisation des routes forestières des basmonts, il est proposé de prioriser certaines parcelles et de reporter celles initialement prévues en 2021 à l'année suivante.

Les parcelles à traiter en urgence sont les suivantes :

- Parcelle 11: 4,7 ha
- Parcelle 12: 4,6 ha
- Parcelle 13:6,5 ha
- Parcelle 15: 6,3 ha
- Parcelle 16:6 ha
- Parcelle 17 : 5,2 ha

Patrick DUMAS explique qu'il existe deux procédures de coupe :

- 1- Les affouages : l'ONF donne des emplacements aux habitants qui coupent eux-mêmes leur bois, moyennant une participation de 10€ pour couvrir les frais d'assurance.
- 2- Débardage : l'ONF coupe le bois situé en bord de piste et le revend ensuite.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'organisation du temps scolaire de l'école de Saint-Jean-de-Gonville à compter de la rentrée 2021.

En concertation avec l'équipe enseignante, il est proposé de maintenir le rythme scolaire à 4 jours.

Ainsi les élèves auront cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

5/ Demande de subvention au titre de l'aide territoriale du Département dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie route de Roulave

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route de Roulave.

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 291 787,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au titre de l'aide territoriale 2021 et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Département : 58 768,00 € Fonds propres : 233 019,00 €

L'étude a été réalisée en 2016 par le bureau AINTEGRA. La route de Roulave est une voie départementale. La commune est en charge des aménagements mais le Département finance le tapis.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6/ Convention de mise à disposition de terrain à intervenir avec Monsieur Frédéric DESBORDES et Madame Karen CURTIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, suite à leur demande, consent à mettre à disposition de Monsieur Frédéric DESBORDES et Madame Karen CURTIS, la parcelle cadastrée D 421p située impasse aux Rues.

Cette mise à disposition à titre gratuit permettrait aux bénéficiaires précités d'aménager à leurs frais un parking afin de permettre le stationnement des véhicules lors des représentations du Théâtre Les 50.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

L'aménagement d'un parking permettrait de rendre le lieu plus praticable et d'éviter le stationnement des véhicules le long de la route.

Les termes de la convention font néanmoins l'objet d'un débat entre les membres du Conseil municipal, principalement en ce qui concerne le droit de passage pour accéder à la parcelle D 2443 dont Frédéric DESBORDES et Karen CURTIS sont propriétaires.

Monsieur le Maire propose deux options :

- Soit la création d'une commission dédiée à cette problématique avec l'organisation d'une rencontre sur site. Dans ce cas, le vote de la convention sera reporté à une séance ultérieure.
- Soit l'amendement de la convention en supprimant le droit de passage et en précisant que ladite convention deviendra caduque en cas de cessation des représentations du Théâtre ou en cas de changement de propriétaire.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur ces options.

Avec 12 voix pour l'approbation de la convention après modification, 6 voix pour la création d'une commission et 1 abstention, cette délibération est acceptée.

7/ Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le SDIS dans le cadre du raccordement du CPINI de Saint-Jean-de-Gonville au réseau département d'alarme (RDA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Jean-de-Gonville dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Considérant que le CPINI de Saint-Jean-de-Gonville compte 14 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 13 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 14-13=1.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8/ Avis de la commune de Saint-Jean-de-Gonville sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aux termes de sa délibération n°2020.00193 du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ».

La rédaction actuelle a pour effet que la Communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour décider de la création et pour exploiter un réseau public de chaleur et de froid, à l'exclusion de ses communes membres.

Pour que les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex puissent retrouver une capacité juridique d'intervention en la matière, la rédaction de la compétence communautaire a été modifiée, afin d'introduire une notion d'intérêt communautaire, qui permettra d'établir une ligne de partage stable et objective entre les réseaux publics de chaleur ou de froid relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et ceux relevant de la compétence des communes.

Le Conseil communautaire a ainsi décidé de compléter comme suit la rédaction de la compétence facultative de l'article III, 1 « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » : Création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid pour les opérations d'intérêt communautaire.

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

9/ Décision modificative n°02/2020 - Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser le résultat d'investissement inscrit au budget 2020.

En effet, il aurait fallu inscrire au chapitre 001 « Dépenses d'investissement » la somme de 345 472,70€, or il a été inscrit la somme de 114 007,13 €. Il convient donc aujourd'hui d'augmenter ce chapitre de 231 465,57 € conformément aux mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Dépenses d'investissement		+ 231 465,57 €
23	Immobilisations en cours		- 231 465,57 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Dossiers en cours

Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire présente le projet du SIEA pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication route de la Cendière et Vie de l'Etraz estimé comme suit :

- Travaux « électrification » : 177 200 € TTC dont 97 460 € à la charge de la commune ;
- Travaux « génie civil télecom » : 14 200 € dont 9 656 € à la charge de la commune.

En cas de validation, la commune reste libre de réaliser ou non les travaux.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce programme.

Rénovation de la salle polyvalente

La subvention de 20% initialement octroyée au titre de la Dotation d'équipement des territoires a été revue à la hausse et fixée à 30%, soit 182 255 €.

Projet du GAEC de la Tatte

Monsieur le Maire présente le projet de construction du GAEC de la Tatte et précise que le PLUiH en vigueur impose un retrait de 100 mètres par rapport aux habitations riveraines. Compte-tenu de la configuration de la parcelle, le retrait observé serait de 98 mètres.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet.

III/ Planning mensuel des réunions

Mardi 08/12/20 à 19h00 en mairie :

Jeudi 03/12/20 à 19h00 : Aménagement

Mardi 08/12/20 à 14h00 à Gex : CISPD

Mercredi 09/12/20 à 9h00 au Technoparc : CA Régie des eaux

Jeudi 10/12/20 à 14h00 : COPIL Environnement

CCAS

Jeudi 10/12/20 à 18h00 : Environnement

Lundi 14/12/20 à 18h00 : Social/Santé

Mardi 15/12/20 à 18h30 : Déplacements

Mardi 15/12/20 à 18h30 à la salle de motricité : Conseil d'école

Mercredi 16/12/20 à 18h30 : Finances

Mercredi 16/12/20 à 18h30 à Péron : SIVOS

Jeudi 17/12/20 à 19h00 à Gex : Conseil communautaire

Vendredi 18/12/20 à 18h00 à Bourg : SIEA

IV/ Dépenses

Adoucisseur accueil de loisirs	CUNY	1 140.00 €
Vente de bois	LELAIZANT	1 177.92 €
Desserte forestière	JACQUEMET	77 466.36 €
Bouchage trous voiries	COLAS	10 657.50 €
Réfection enrobés route du Chêne	COLAS	27 144.00 €
Travaux sylvicoles	ONF	8 916.05 €
Repas cantine octobre	BOURG TRAITEUR	5 976.81 €
Entretien des bas monts	VISTALLI	3 360.00 €
Réparation tracteur	CHEVILLARD	2 601.06 €
Réparations plomberie école et appartement	SOLARITHERM	1 526.12 €
Maîtrise d'œuvre salle polyvalente phase DET	CLERMONT Architecte	2 406.61 €
Passage canadien bétail	JACQUEMET	6 324.00 €

V/ Commissions

1/Infogonville

La livraison du prochain bulletin est prévue aux alentours du 16 décembre.

2/Social

Le repas des aînés traditionnellement organisé en février n'aura pas lieu en 2021. Les membres du CCAS se réuniront le 08 décembre pour aborder les différentes options de remplacement possibles (bons cadeaux, colis...).

3/ Scolaire

Le prochain Conseil d'école aura lieu le 15 décembre.

4/ Travaux

- Salle polyvalente : les travaux avancent bien.
- Fontaines : une fuite a été détectée sur la fontaine rue Saint-Jean. En attendant l'intervention du plombier, le réseau a été coupé.
- Ecole : des armoires ont été installées. Une fuite sur toiture a été constatée, l'entreprise interviendra début de semaine prochaine au plus tard.
- Poteau accidenté rue Saint-Jean : le responsable a fait une déclaration à l'assurance et le SIEA doit intervenir.
- Route des Cheneviers : il convient de remplacer les bornes accidentées pour sécuriser la voie. Une solution plus pérenne devra être trouvée.
- Route du Chêne : la bouche d'égout est légèrement surélevée. Le problème sera réglé après les travaux de raccordement du projet Entre Lacs et montagnes.
- Eclairage public : une demande d'intervention a été faite au SIEA pour le dépannage des lampadaires défectueux.
- Fibre optique : le SIEA a terminé les travaux de déploiement sur la commune, les abonnements peuvent être à nouveau souscrits auprès d'un opérateur.

5/Urbanisme

- Quelques demandes ont été déposées en mairie, une commission d'urbanisme sera organisée en début d'année prochaine.
- Suite à la procédure contradictoire et à l'arrêté interruptif de travaux adressés à Monsieur Ferrolliet, le chantier est à l'arrêt.

VI/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

Déplacements

Le projet de la voie verte a été présenté avec deux options possibles : la mise en œuvre de concassé ou d'enrobé.

Gestion et valorisation des déchets

Il est rappelé que les badges permettent d'accéder aux containers semi-enterrés de la commune.

Concernant le point vert, les services communautaires doivent être avertis en même temps que le SIDEFAGE lorsque les containers sont pleins.

Un fichier va être envoyé aux communes afin de vérifier la situation des administrés qui ne génèrent aucun déchet.

Social / santé

Le questionnaire de santé sur les besoins des habitants dans le Pays de Gex a rencontré beaucoup de succès. Les résultats sont en cours d'analyse.

Régie des eaux gessiennes

La part variable du prix de l'eau va augmenter de 3% dès 2021 afin de permettre le financement de nouveaux projets et le renouvellement des réseaux.

VII/ Points divers

Nicolas PIDOUX donne lecture à l'assemblée de la pétition menée par M. RIVIERE et ses voisins concernant le déplacement des boîtes aux lettres rue de l'Eglise.

L'emplacement a été validé par la Poste après accord de la mairie.

La séance est levée à 21h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le <u>Mardi 05 janvier 2021</u>